

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze le 09 février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des Délibérations sous la présidence de Monsieur Jackie GÉLINEAU, Maire. Etaient présents : MM Jackie GÉLINEAU Maire, NAUD, Mme BRÉMOND, Adjoints, MM GÉLINEAU C., JOURDAIN, NALWANGO, PATRELLE, SAMSON et VION, Mmes CESBRON M., CESBRON S, LEVRON et PRÉHAUT.

Absentes excusées : Martine JOURDAIN et Myriam LEVRON

En retard : Léopold NALWANGO et Stéphanie CESBRON

Absente non excusée : Béatrice JAMIN

Pouvoirs : M. JOURDAIN donne pouvoir à G. JOURDAIN

Secrétaire de séance : Anne PREHAUT

Convocation du 3 février 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 12 janvier 2015.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannage. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ajout de cette délibération.

I – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML POUR LES OPERATIONS DE DEPANNAGE EFFECTUEES LE 23/12/2014

VU l'article L5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

ARTICLE 1

La commune de Chanteloup-les-Bois par délibération du Conseil Municipal

En date du 9 février 2015 décide de verser un fonds de concours de 75 %

Au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

- Dépannage du réseau de l'éclairage public, d'horloges, d'armoires
- montant de la dépense : 128.47 euros TTC
- taux du fonds de concours : 75 %
- montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 96.35 euros TTC

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML.

II – ÉTUDE DES SUBVENTIONS 2015 POUR LES ASSOCIATIONS

Les subventions 2015 à allouer aux associations ont été étudiées en commissions et présentées au Conseil Municipal par Gilles NAUD, élu en charge des Associations.

	ASSOCIATIONS	2015		
		Subvention	Normale	TOTAL
	BASKET CHANTELOUP-VEZINS		192	192
	CHANTELOUP TENNIS CLUB		48	48
<input type="checkbox"/>	ETOILE CYCLISTE CHANTELOUP-VEZINS		120	120
1)	F.C.V.C.			
	CLUB LA FORESTIERE		200	200
	COMITE DES FETES		1400	1400
	SPECIAL PRIX LAMY			
	GROUPEMENT DE DEFENSE DES CULTURES		50	50
	JOYER DES FUN'S	200	300	500
	PHOTO-CLUB	150	360	510
	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS		40	40
	BIBLIOTHEQUE		250	250
2)	ART FLORAL		180	180
	GYMNASTIQUE	160	160	320
	EVEIL SPORTIF		160	160
	DANSE DE SALON		140	140
<input type="checkbox"/>	ASSISTANTES MATERNELLES - MATINEES RECREATIVES		40	40
	ADMR (L'OREE DES BOIS)		200	200
	ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE		40	40
	SSIAD			
	DON DU SANG		150	150
	FAMILLES RURALES VEZINS-CHANTELOUP - CLSH			
	ASMD			
	TOUCHE ET TERRE		80	80
	LE CERCLE BAR	420		420
	TOTAL			5040

2004 : Clubs sportifs : 20 € / adhérent

2005 : Clubs sportifs : 20,50 € / adhérent

2006 : Clubs sportifs : 21 € / adhérent

2007 : Clubs sportifs : 21,50 € / adhérent

2008 : Clubs sportifs : 22 €/adhérents

2009 : Clubs sportifs : 22,50 €/adhérents

2010 : Clubs sportifs : 23 €/adhérents

2011 : Clubs sportifs : 23 €/adhérents

2012 : Clubs sportifs : 23 €/adhérents

2013 : Clubs sportifs : 23€/adhérents

1) Subvention exceptionnelle 2008 : traceuse de terrain

2) 135 € + 25 € : 25 € alloués pour les manifestations (bouquets mariages, inaugurations)

2014 : Clubs sportifs :

24,00€/adhérent

2015 : clubs sportifs :

24,00€/adhérent

Les montants indiqués ne sont que des propositions, la municipalité souhaitant rencontrer quelques associations pour affiner certains montants.

Les subventions 2015 seront donc votées le 9 mars 2015.

III – ÉTUDE DES SUBVENTIONS 2015 A CARACTERE SOCIAL, A LA PÉRISCOLAIRE, A L'OGEC, A L'APEL ET DU CONTRAT D'ASSOCIATION ÉCOLE/COMMUNE POUR 2015.

Cyril GÉLINEAU, représentant de la commune à l'école, présente au Conseil Municipal le tableau des propositions des participations communales aux dépenses de l'école privée pour 2015.

- Contrat d'association	45 826.00€
- subvention à caractère social	8 232.00€
- APEL	40.00€
- Périscolaire	reste à étudier
- OGEC : Indemnités de prêt de locaux	4 440.00€

Ces propositions ont été chiffrées lors d'une réunion entre les représentants de l'école et les élus chargés des affaires scolaires, mais ne sont pas encore définitives. L'ensemble des participations seront votées également le 9 mars 2015.

IV – DÉLIBÉRATION POUR LE NOUVEAU MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

La commune a été informée par la CAC de son intention de constituer un groupement de commandes pour le nouveau marché de fourniture d'électricité.

Celui-ci sera constitué entre la CAC (en entier), la ville de Cholet, le Centre Communal d'Action Sociale, le Centre Intercommunal d'Action Sociale, Cholet Sports Loisirs, le Parc d'Expositions de la Meilleraie, les Transports Publics du choletais et Sèvre Loire Habitat.

Il s'agit d'intégrer à ce marché tous les bâtiments publics (y compris tarif bleu) mais aussi l'éclairage public et les éventuelles bornes électriques situées sur l'ensemble du territoire. Ce nouveau marché s'appliquera au 1^{er} janvier 2016.

Deux propositions sont faites à la commune de Chanteloup-les-Bois :

- soit se joindre au groupement de commandes proposé ci-dessus par la CAC.
- soit adhérer à celui proposé par le SIEMML pour la fourniture d'électricité pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 kVA uniquement.

La commune de Chanteloup-les-Bois ayant la majorité de ces sites au tarif bleu et seulement l'éclairage public en puissance supérieure à 36 kVA, la proposition de groupement avec la CAC semble la plus adaptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de se joindre au groupement de commandes constitué par la CAC, pour le nouveau marché de fourniture d'électricité opérationnel à compter du 1^{er} janvier 2016.

V – DÉLIBÉRATION POUR LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LE CONTROLE DES POTEAUX D'INCENDIE.

La ville de Cholet a proposé à la commune de participer au groupement de commandes pour le contrôle des poteaux d'incendie. Un projet de convention a été préparé en vue de formaliser cet accord, et doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Il s'agit de prestations de prestations courantes pour le contrôle des poteaux d'incendie pour un montant de 600 euros TTC avec un engagement maximum de 2 ans. Auparavant, cette vérification était réalisée gratuitement par les pompiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver la convention du groupement de commandes pour le contrôle des poteaux d'incendie coordonné par la ville de Cholet et autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer ladite convention.

VI – CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LES EXTINCTEURS

La commune est actuellement liée avec la Société SICLI par un contrat signé il y a une vingtaine d'année, reconduit tacitement avec un coût élevé d'environ 1 000€/an, pour un parc de 24 extincteurs, dont 11 ont plus de 10 ans (déclassés) et 4 ont plus de 20 ans (à remplacer obligatoirement).

Afin d'optimiser les coûts, la municipalité a mis en concurrence 3 entreprises dont SICLI qui, malgré une remise de 70 % reste moins intéressante. Deux autres sociétés AES et ASU ont également fait des propositions de prix pour la maintenance, le rechargement et le remplacement des extincteurs vétustes et déclassées.

Mr Alain PATRELLE, étant intéressé dans l'affaire, est sorti de la salle afin que le Conseil Municipal puisse en délibérer et voter.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité des 12 votants, de retenir l'offre globalement la plus intéressante de la société ASV pour un coût de 700€, entretien et renouvellement des vieux extincteurs compris.

La dépense sera prévue au budget primitif de 2015.

VII – RENOUELEMENT DU SYSTEME DE TÉLÉPHONIE DE LA MAIRIE

Une consultation a été réalisée afin de changer le système de téléphonie de la mairie et les abonnements. En effet, le matériel très ancien (+ de 20 ans) est obsolète et il n'est plus possible d'obtenir des pièces neuves pour réparations. De même, le coût de la maintenance est élevé (720€/an) au regard des possibilités réduites qu'offre ce type d'installations (absence de 2 lignes simultanées sur la plupart des postes). Les abonnements le sont également : 142.36€/mois avec les communications en plus.

Orange propose donc à la commune un nouvel équipement permettant d'avoir plusieurs communications en simultané, composé de 2 postes principaux au secrétariat et 3 postes complémentaires (élus – étage – salles de réunion) pouvant évoluer jusqu'à 12 postes maxi au total et un nouvel abonnement plus adapté.

Deux possibilités de financement sont proposées à la commune :

- l'achat pour 3 474.47 € TTC : 2 531.78 € TTC matériel
942.60 € TTC installation

- la location financière de 105 € / mois pendant 5 ans

Pour un coût annuel de 1 266.12 € soit 6 330.60 € au final sur 60 mois.

Au regard des différences de coûts, le Conseil Municipal opterait plutôt pour l'achat mais la décision sera prise en fonction du budget qui sera voté en mars.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1 – DIA

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une **Déclaration d'Intention d'Aliéner** reçue en mairie concernant les parcelles cadastrées AK 236, 238 et 239 appartenant à Mr LE LIBOUX et Mme DEFOIS, situés au 26 rue Aimé Tamisier. Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son Droit de Prémption Urbain sur les biens en question.

2 – Centre de secours Principal de Cholet

Le bilan de l'activité 2014 des pompiers de Cholet est donné au conseil Municipal : 20 interventions au total sur la commune en 2014.

- 3 - Personnel Communal : Disponibilité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Magalie BODY a renouvelé sa demande pour une disponibilité d'un an à compter du 1^{er} mai 2015.

4 – Commerce

Le Conseil Municipal est informé que Mr le Maire rencontre régulièrement les gérants du commerce mais il est toujours en attente du bilan 2014 pour reconduire ou non la gratuité du loyer du local communal.

5 – Éolien

Le Cabinet David Energies qui était intervenu en conseil Municipal lors du précédent mandat relance au sujet de l'installation d'éoliennes sur le territoire de Chanteloup-les-Bois/Vezins/Corn avec un couloir très étroit concernant Chanteloup-les-Bois.

6 – Horaires Maire/poste

La mairie et la poste seront fermées le samedi matin pendant les vacances scolaires de février. Voir à étendre aux autres congés. Il est suggéré d'aménager les horaires d'ouverture de la Mairie et de la Poste et de revoir les plages d'ouvertures au public.

7 – Élections départementales 22 et 29 mars 2015.

Il conviendrait de revoir le système d'affichage pour les candidats aux élections, afin de ne pas abîmer les murs de la MCL refaits récemment et percés pour fixer des panneaux en bois. Un achat de panneaux spécifiques à cet usage est envisagé. A étudier dans le cadre du budget.

Une réunion avec les candidats aux élections départementales est prévue le jeudi 19 mars 2015 à 19h dans la MCL.

Le planning des permanences pour le jour du scrutin sera envoyé aux conseillers municipaux par mail.

8 – Nichoirs à oiseaux – Hôtel à insectes

L'association Touche et terre demande l'autorisation aux conseillers municipaux d'installer des nichoirs à oiseaux, près du bassin de rétention du lotissement du Hameau de l'Échalier et un hôtel à insectes, près de la Maison des Associations.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

9 – 8 mai 2015

Les cérémonies commémoratives auront lieu à Chanteloup-les-Bois cette année. Le Maire suggère que l'école fasse apprendre la Marseillaise aux enfants pour qu'ils puissent la chanter à l'occasion du 70^{ème} anniversaire. Voir si les parents souhaiteront se déplacer pour accompagner les enfants.

10 – Écopoints et nouvelles déchetteries – D3E

- construction d'une nouvelle déchetterie à Vezins
- déconstruction de l'écopoint de Chanteloup-les-Bois : interrogations sur les moyens à mettre en œuvre.
- la collecte des déchets D3E aura lieu le 25 avril 2015 de 9h30 à 11h30.

11 – PLUi

Le sujet d'actualité est en discussion à la CAC entre tous les Maires du territoire. Seuls un ou deux PLU sont conformes, les autres sont à revoir et Chanteloup-les-Bois est la seule commune disposant d'un POS.

12 – Calvaire

Une nouvelle réunion est prévue le 19 février 2015 en remplacement de celle du 12 février annulée pour planifier le chantier et lancer les travaux à partir du printemps –été.

13 – Site Internet – Gilles NAUD

Il est nécessaire de relooker le site internet de la commune, le système actuel n'est pas onéreux mais il a ses limites.

Gilles NAUD a donc recontacté Mr CHAILLOU de la Société A3WEB pour disposer d'un système plus élaboré (voir sites de Vezins et du Photo Club de Chanteloup-les-Bois)

Le sujet sera revu en commission « communication ».

14 – Transports solidaires – Martine BRÉMOND

Réunion le 17 février 2015 à 14h30 à la Mairie en présence de Chloro'Fil.

15 – Aménagement – Habitat – Gilles NAUD

Plusieurs contacts ont été pris avec la Maison Abordable et Sèvre Loire Habitat au sujet de l'Habitat tant en accession à la propriété qu'en location (constructeurs de lotissement, projet éventuel de points locatifs...). Les deux pourraient se compléter, à étudier.

16 – Voirie – Laurent VION

Chemins communaux en mauvais état et fossés bouchés dans le chemin du Tour. A voir au moment du budget.

17 – ATD Beaupréau – Rencontre avec Michel BOURGET

Monsieur le Maire et Gilles NAUD ont de nouveau rencontré, le 28 janvier 2015, l'ATD de Beaupréau, pour évoquer les points suivant avec Mr BOURGET :

- dossier calibrage et rectification de la route de Vezins :
 - Amélioration de certains virages et reprofilage
 - Informer l'ATD si accidents ou accrochages sur cette portion de RD 147.
- budgets de réparation des routes à utiliser en travaux de restauration
- classement de la voirie communale à revoir
- évolution à moyen terme de voirie communale vers voirie communautaire.

Tour de Table

➤ Commissions Intercommunales

1 – Aménagement de l'Espace – Anne PRÉHAUT

- OPAH reconduite
 - Bilan sur l'Habitat PLH
 - Méthodologie SCOT
 - Avis sur le schéma de cohérence écologique
- L'étude faite à la CAC a été réalisé sur le terrain également.

2 – Environnement – Alain PATRELLE

- SCOT
- Rencontre de tous les Maires de la CAC avec Marc GENTAL
- Compteurs d'eau de plus e 15 ans vont être changés

3 – Déplacements – Jacky SAMSON

• Abris Vélos sécurisé :

- ceux-ci seront installés à proximité de l'arrêt de bus principal de la commune
- ils seront standards dans chaque commune
- l'accès sera libre
- la capacité sera de 10 vélos (dimensions 4mX4mX2.20m)
- plusieurs types d'habillage et celui qui est préconisé est un abri grillagé avec une ou deux parois en tôle. La toiture peut être plate ou arrondie (à définir) mais de la couleur de l'arrêt de bus (verte)
- le système de fermeture se fera par une serrure à clef.

Cela nécessitera une dalle de béton et un éclairage à la charge de la CAC.

La garantie est de 10 ans, il n'y a aucune maintenance, le nettoyage (à l'eau) se fera par TPC.

Le marché à bons de commande peut aller sur plusieurs années à commencer par les communes qui en ont fait la demande en premier (Vezins, Trémentines, Nuailé et Chanteloup).

• Baromètre

Évolution de la fréquentation en 2014 d'environ 5% par rapport à 2013.

Par contre une baisse des abonnés en général.

4 – Équipements communautaires – Jackie GÉLINEAU

- Devenir du bâtiment TRPL « à vendre ». Affaire en cours
- Enfouissement des réseaux Route de Toutlemonde.

➤ Prochains Conseils Municipaux

- 9 mars 2015
- 13 avril 2015
- 11 mai 2015
- 8 juin 2015

Le Maire,

Le secrétaire

Les membres

Jackie GÉLINEAU